

LETTRÉ ENVIRONNEMENT DE L'OISE

EDITO

POURQUOI UNE "LETTRÉ ENVIRONNEMENT" ?

Nous sommes dans une époque où la communication est permanente, c'est une course incessante à l'information. Nous sommes tous tantôt émetteur, tantôt récepteur. Dans ce brouhaha numérique, difficile pour nous agriculteurs de se démarquer. Il nous faut pourtant nous armer face à cette guerre médiatique où nous sommes trop souvent vilipendés. Nous devons être en capacité de répondre, de nous faire entendre et dans les différents échanges auxquels nous participons de faire-savoir les savoir-faire de la profession agricole. Bien souvent, et notamment en matière d'environnement, l'agriculture est source de solution.

L'agriculture innovante et durable répond à ces questions de société. Aussi, nous vous proposons à deux ou trois reprises dans l'année de partager cette actualité de l'environnement.

Si vous avez des idées ou des suggestions n'hésitez pas !

Bruno HAAS, Président du programme Eau Agriculture Environnement

FIL ROUGE... L'ACTUALITÉ DES BAC

En plus des périmètres de protection obligatoires, certains captages font l'objet d'une protection renforcée à l'échelle du Bassin d'Alimentation de Captage (BAC). Cette aire correspond au territoire sur lequel toute goutte d'eau qui s'infiltré ou ruisselle rejoint le captage.

Pour protéger son captage, le gestionnaire doit lancer une étude BAC: détermination du périmètre du BAC et des zones de plus forte vulnérabilité, réalisation d'un diagnostic multi-pressions dont agricole, réalisation d'un plan d'actions.

Les 9 captages Grenelle, tout comme les 16 captages « Conférence environnementale » sont les plus urgents à préserver. D'autres captages jugés moins prioritaires ont toutefois également fait l'objet d'études BAC.

Pour tous les captages Grenelle, des études BAC ont été menées et 5 d'entre eux disposent d'un arrêté préfectoral signé dont les prescriptions du plan d'actions peuvent devenir obligatoires si les objectifs fixés ne sont pas atteints au bout de 3 années. En ce qui concerne les captages « Conférence environnementale », une partie des études devrait démarrer cet hiver.

La Chambre d'agriculture de l'Oise s'implique aux côtés des collectivités pour mettre en œuvre les plans d'actions BAC, en encourageant le changement des pratiques agricoles vers l'utilisation de moins d'intrants: participation aux comités de pilotage des études, déploiement des MAE et du plan de compétitivité, organisation de démonstrations sur les techniques alternatives...



Actualités

- ♦ **Orage 2016 : limiter les coulées de boue**
- ♦ **Etude BRGM : les transferts de nitrates**

Le dossier...

Calcul des IFT: des changements...

A noter...

Formation: Erosion en janvier 2017

Actualités

Orage 2016 : des territoires touchés, des aménagement simples et peu couteux peu- vent limiter les coulées de boue

Le printemps 2016 particulièrement humide et des épisodes orageux ont provoqué dans notre secteur des phénomènes de ruissellement. Les coulées d'eau chargée ont des conséquences immédiates et visibles pour la population, comme pour les agriculteurs.

Dans l'Oise on compte 9 bassins versants sur lesquels des études ruissellement sont engagées, phase de diagnostic, ou terminées avec un plan d'actions élaboré. Territoires concernés : Avricourt, Goincourt, Launette, Monchy-Humière, Patinerie, Sacy le Grand, Salency, Solente, Verse, Cernoy.

Des aménagements simples peuvent bien souvent limiter une partie des risques :

Modifier les pratiques culturales :

Un sol couvert retarde de 30 mn le ruissellement et diminue de 10 à 100 fois la concentration en matières en suspension

Un sol motteux peut réduire les écoulements de 50 à 75 %.

La taille et la répartition des parcelles, leur affectation et le sens de travail peuvent réduire les phénomènes d'érosion

Aménagement d'hydraulique douce :

Des diguettes en matériaux rapportés ou en balles de paille, pour filtrer les écoulements

Fascines et plançons pour stabiliser les berges ou effectuer des retenues



Fascine créée en plein champ

Ruissellement, coulée de boue

BRGM: Etude du transfert des nitrates dans la zone non saturée et dans les eaux souterraines des aires d'alimenta- tion de cap- tages dans l'Oise

Cette étude a été conduite en 2015-2016 avec 2 exploitants qui ont mis à disposition une parcelle dans les AAC de Puiseux-le-Hauberger et de Baugy. Des carottages de 20 et 40 m ont été réalisés pour mesurer les teneurs en nitrates.

Les résultats mis en relation avec les pratiques agronomiques sur un historique ancien ont permis d'évaluer une vitesse de migration des nitrates dans le sol jusqu'à la nappe : 0,51 m/an et 0,60 m/an. Cette vitesse appliquée à l'épaisseur moyenne de la zone non saturée dans l'AAC permet d'estimer le temps nécessaire pour visualiser l'impact d'un changement de pratiques agricoles sur la concentration en nitrates dans l'eau captée : 47 ans pour Baugy, 42 ans pour Puiseux-le-Hauberger avec des variations entre moins de 2 ans à plus de 60 ans selon l'épaisseur de la zone non saturée.

S'y ajoute un temps de transfert au sein de la nappe.



Forage à Maignelay-Montigny

L'eau prélevée dans les captages est en réalité un mélange d'eaux avec des temps de transfert plus ou moins longs (des âges différents) : 21-24 ans à Puiseux-le-Hauberger, 46-50 ans à Baugy.

L'ensemble des résultats de cette étude sont présentés dans une plaquette disponible sur demande.

Le dossier...

IFT:

Modification de la méthode de calcul et impacts

L'IFT, Indice de Fréquence de Traitement, est l'indicateur utilisé dans le cadre des engagements MAE réduction de l'usage des produits phytosanitaires (1 IFT = 1 DH de spécialité commerciale). De 2009 à 2015, près de 30 000 ha ont été engagés dans ce type de mesures.

Pour les engagements souscrits à partir de 2015, la méthode de calcul de l'IFT a été modifiée par le Ministère : le traitement de semences est désormais pris en compte pour un IFT ! Les références par territoire ont été revues pour prendre en compte cette nouvelle règle, mais le résultat est loin d'être satisfaisant. Elles n'ont pas augmenté au prorata de l'ajout du traitement de semences. Incompréhensible et très pénalisant...

La conséquence est immédiate : sur 2016, 110 exploitants devaient s'engager pour plus de 10 000 ha.

Seuls 10 ont été au bout de leur démarche...

A noter...

Formation

10 et 11 janvier : Identifier les techniques agronomiques et les aménagements d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion et les ruissellements. Rens: Nathalie DEVILLERS au 03 44 11 44 55